

LA PAUVRETÉ N'EST PAS UNE FATALITÉ

**DONNONS-NOUS LES
MOYENS DE L'ÉLIMINER!**

**MÉMOIRE DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE
L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME**

dans le cadre de la consultation publique du gouvernement du Québec pour l'élaboration du 4e plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Déposé le 29 juin 2023

TABLE DES MATIÈRES

3	Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome
3	Qui sommes-nous?
4	Notre engagement envers la communauté
5	Introduction
6	Changement de cap
7	Recommandations
7	Quels moyens le gouvernement du Québec devrait-il se donner pour éliminer la pauvreté?
9	Recommandation 1
10	Recommandation 2
12	Recommandation 3
14	Recommandation 4
16	Recommandation 5
17	Conclusion
18	Références

LE RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Qui sommes-nous?

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) est l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'action communautaire autonome (ACA) depuis 2001. Il intervient dans différents secteurs dont la santé et services sociaux, le développement social, l'action bénévole, la communication, la consommation, l'environnement, la défense des droits, le logement, le loisir, la solidarité internationale, la formation, ainsi qu'auprès des femmes, des jeunes, des familles, des autochtones, des lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres, des personnes handicapées, des personnes réfugiées et immigrantes, etc.

Le RQ-ACA représente 70 regroupements et organismes nationaux, et rejoint au-delà de 4 000 organismes d'ACA, 60 000 travailleuses et travailleurs ainsi que 425 000 bénévoles et militant·e·s luttant partout au Québec pour une plus grande justice sociale. Grâce à son expertise et à celle de ses membres, il porte et amplifie la voix des organismes communautaires de tout le Québec.

Notre engagement envers la communauté

Depuis plus de 50 ans, le communautaire s'inscrit comme un mouvement social engagé envers la justice sociale. Il est composé d'organismes aux structures démocratiques et citoyennes uniques, qui travaillent sans relâche pour bâtir une société plus juste où les conditions de vie sont décentes et les droits de tou-te-s sont pleinement respectés.

Plus de vingt ans après l'adoption de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire en 2001 et 25 ans après l'adoption de nos premiers engagements (1998), le temps est venu de nous interroger collectivement sur le projet de société qui nous unit et sur la richesse collective dont nous disposons pour le réaliser.

Le RQ-ACA présente ainsi l'ACA comme une réponse réelle aux enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale. Effectivement, la transformation sociale est au cœur même de ses fondements et des réflexions qui l'habitent. C'est pourquoi le RQ-ACA propose également quatre axes d'engagement, afin de faire de l'ACA une approche globale : 1) s'approprier l'action communautaire autonome, 2) incarner notre projet de société, 3) bâtir des solidarités et 4) politiser nos actions. De plus, le RQ-ACA mobilise l'ensemble des acteurs d'ACA autour de la campagne nationale *Engagez-vous pour le communautaire*, afin de lutter activement contre les inégalités sociales et ce, par le biais de revendications claires et concrètes.

C'est donc avec cette lunette que le Réseau québécois d'action communautaire autonome partage ses positions, intentions et revendications, face aux besoins criants des organismes communautaires luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale.



Le RQ-ACA

Représente

70

membres

Rejoint

4 000

organismes

INTRODUCTION

Adoptée en 2002, la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a pour objet de « guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté » (art. 1).

Comme l'a démontré un [examen critique des 20 premières années d'application de la Loi](#), les derniers gouvernements ont tout misé sur l'incitation à l'emploi et ne se sont tout simplement pas donné les moyens de lutter contre la pauvreté. Il n'est pas surprenant que les trois plans d'action gouvernementaux mis en œuvre jusqu'à maintenant n'aient permis que de timides avancées et nous laissent, collectivement, bien loin de l'objectif de « tendre vers un Québec sans pauvreté »¹.

¹ Collectif pour un Québec sans pauvreté, Une question de droit ! Examen critique de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale à l'occasion de son 20e anniversaire, [En ligne] repéré à <https://www.pauvrete.qc.ca/document/20-ans-loi-bilan/> p.13

Changement de cap

Un changement de cap s'impose pour mettre le Québec sur la voie de l'élimination de la pauvreté. Il est temps de laisser de côté l'incitation à l'emploi et de faire de la lutte contre la pauvreté une question de respect des droits et libertés. Ce faisant, le gouvernement respecterait enfin l'esprit de la Loi et permettrait d'élever la lutte contre la pauvreté au rang d'« impératif national s'inscrivant dans un mouvement universel visant à favoriser l'épanouissement social, culturel et économique de tous les êtres humains » (préambule de la Loi).

Ce changement de cap est d'autant plus nécessaire que la lutte contre la pauvreté semble être le dernier des soucis du gouvernement actuel. C'est ce qu'il nous a démontré encore une fois dans son dernier budget, déposé le 21 mars. Celui-ci ne comporte aucune mesure pour permettre aux personnes en situation de pauvreté d'améliorer minimalement leurs conditions de vie. En plus, avec sa baisse d'impôt profitant principalement aux plus riches, il contribue à augmenter les inégalités socioéconomiques.

Photo : Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM)



RECOMMANDATIONS

Quels moyens le gouvernement du Québec devrait-il se donner pour éliminer la pauvreté?

Différents moyens sont à la portée du gouvernement du Québec pour s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la Loi et mettre le Québec sur la voie de l'élimination de la pauvreté. Pour en arriver à un plan de lutte contre la pauvreté convaincant, il devra toutefois commencer par opérer **deux changements de posture** :

ÉCOUTER les personnes en situation de pauvreté et les organisations qui les représentent pour mieux comprendre leur réalité, puis tenir compte de leurs propositions et les impliquer autant dans l'élaboration, que dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre la pauvreté.

FAIRE PREUVE D'AMBITION et viser la sortie de la pauvreté pour l'ensemble de la population. Ne pas le faire correspond à nier les droits d'une partie de la population et à renier l'objet de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est malheureusement ce qu'ont fait les trois premiers plans d'action gouvernementaux.

5 recommandations à intégrer au 4e plan d'action gouvernemental pour mettre le Québec sur la voie de l'élimination de la pauvreté :



1. Mettre au centre des réflexions, les expertises du milieu communautaire en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale



2. Soutenir les organismes communautaires autonomes qui luttent contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en respectant leur autonomie et en augmentant leur financement



3. Réinvestir massivement dans les services publics et les programmes sociaux pour le filet social



4. Réduire les inégalités entre les riches et les pauvres, en instaurant une fiscalité progressive qui met à contribution les ménages et les entreprises les plus riches



5. Agir en cohérence avec les principes de justice sociale et des droits humains dans la rédaction du projet de loi

RECOMMANDATION 1

Mettre au centre des réflexions, les expertises du milieu communautaire en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Il est nécessaire que l'Assemblée nationale et ses différents paliers gouvernementaux liés au plan d'action gouvernemental fassent appel systématiquement aux expertises des organismes communautaires et des regroupements qui œuvrent dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le [mémoire pour un futur plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire](#), rédigé en 2019 par le RQ-ACA, fait le constat que les lobbyistes, qui représentent des intérêts corporatistes, ont davantage accès aux titulaires de charges publiques que les organismes communautaires représentant la voix des citoyen·ne·s. Effectivement, les lobbyistes professionnels bénéficient d'une plus grande influence dans les débats publics que les citoyen·ne·s représenté·e·s par les organismes d'ACA.¹

Ainsi les recommandations des groupes de citoyen·ne·s d'action communautaires mettent en lumière la nécessité d'offrir un soutien au revenu suffisant pour couvrir minimalement les besoins de base.

Près de 10 % de la population québécoise dispose de revenus insuffisants pour couvrir ses besoins de base tels que définis par la Mesure du panier de consommation (MPC; 23025 \$ pour une personne seule en 2022). Ces personnes n'arrivent pas à manger ou à se loger convenablement. Plusieurs ont de la difficulté à se déplacer et à accéder à des soins et à des services sociaux de base. Leur santé physique et mentale s'en trouve menacée, leur droit à un niveau de vie décent est brimé.

Pour se donner les moyens d'éliminer la pauvreté, le gouvernement doit rehausser les protections publiques de façon à assurer à tous les ménages un revenu au moins égal à la MPC.

Concrètement, cela doit passer par :

- L'extension du programme de Revenu de base à l'ensemble des personnes assistées sociales;
- La bonification du crédit d'impôt pour solidarité;
- L'utilisation de la MPC révisée (base 2018) pour fixer les cibles d'amélioration du revenu des personnes assistées sociales.

¹ Réseau québécois de l'action communautaire autonome, Mémoire pour un futur plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, p. 34

RECOMMANDATION 2

Soutenir les organismes communautaires autonomes qui luttent contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en respectant leur autonomie et en augmentant leur financement

Il existe 4000 organismes d'action communautaire autonome au Québec. Créés et administrés par et pour les gens de la communauté, ils offrent une alternative autonome aux services publics et travaillent à une transformation sociale en profondeur, que ce soit par l'amélioration des conditions de vie, la défense des droits humains, l'éducation populaire ou l'expression de la citoyenneté.

En dépit de récents investissements, les organismes sont toujours confrontés à un important sous-financement qui engendrent des conditions de travail insuffisantes et inadéquates pour faire face à la rareté du personnel et à la crise de l'inflation. L'épuisement est généralisé et les risques de fermetures et de ruptures d'activités sont quotidiens. Alors qu'ils ont démontré leur rôle de maillon essentiel du filet social, l'autonomie des organismes et leur capacité à réaliser pleinement leur mission sont plus que jamais menacées, alors qu'ils font face aux besoins croissants de la population et que les personnes qui y travaillent, dont une majorité de femmes, sont elles-

mêmes en situation précaire.

C'est pourquoi nous demandons au gouvernement de :

- Augmenter le financement à la mission globale;
- Indexer annuellement les subventions selon les coûts de fonctionnement pour tous les secteurs;
- Favoriser le respect de l'autonomie des organismes, notamment en rendant prescriptive la Politique de reconnaissance de l'action communautaire, par exemple par une loi.

Bien que difficile à chiffrer, l'impact social des organismes communautaires est colossal. En tant qu'organisme de proximité, l'impact sur les personnes se fait généralement sentir immédiatement. Au-delà des services directs à la population, leur contribution collective de transformation sociale se traduit en avancées concrètes pour l'ensemble de la population québécoise, résultat de longues années de travail et de luttes,

en collaboration avec nos alliés des mouvements sociaux.

Enfin, les besoins financiers des groupes communautaires dans un contexte d'inflation record et de non-indexation restent considérables. Afin qu'ils puissent poursuivre leurs efforts pour répondre aux besoins des populations les plus fragilisées et le faire dans des conditions acceptables pour les travailleurs et travailleuses, les groupes communautaires ont besoin d'être soutenus financièrement, et ce

de manière substantielle, récurrente et avec l'indexation des subventions. Ils ont plus que jamais besoin de combler le manque à gagner de 460M\$, tel qu'estimé en 2019, en bonifiant de 255,6M\$ le financement à la mission globale des organismes d'ACA de tous les secteurs.¹

¹ Réseau québécois de l'action communautaire autonome, Mémoire pré-budgétaire 2023-2024, [En ligne] repéré à <https://rq-aca.org/2023/02/01/consultations-pre-budgetaires-2023-2024-le-mouvement-communautaire-interpelle-le-ministre-des-finances/>



La pauvreté n'est pas une fatalité. Donnons-nous les moyens de l'éliminer!

RECOMMANDATION 3

Réinvestir massivement dans les services publics et les programmes sociaux pour le filet social

Les services publics et les programmes sociaux sont indispensables pour le respect des droits humains et sont essentiels pour assurer à tou-te-s un niveau de vie décent. La crise sanitaire a révélé les failles béantes de nos services publics, alors que la population subissait déjà les conséquences désastreuses des mesures d'austérité et des politiques néolibérales des dernières décennies. Les travailleuses et travailleurs de ces secteurs sont à bout de souffle, ce qui a des impacts sur elles et eux, mais aussi sur le reste de la population. Rappelons-nous d'ailleurs qu'une forte majorité sont des femmes.

Du côté des programmes sociaux, les prestations financières ciblées sont parmi les principaux moyens dont dispose l'État pour atténuer les conséquences des inégalités sociales. Or, les difficultés d'accès à ces programmes et l'insuffisance

des montants accordés par les prestations compromettent grandement leur potentiel pour soutenir les personnes en situation de pauvreté et vivant différentes formes de discrimination. Renforcer le filet social doit passer par une plus grande redistribution de la richesse et la bonification des programmes sociaux est incontournable pour y parvenir.

Garantir l'accès à des services publics universels et de qualité, sans discrimination :

- Lutter contre l'austérité budgétaire, le recours à la tarification et à la privatisation des services publics.
- Élargir la couverture publique des soins de santé et bonifier l'offre de services sociaux à la population.
- Assurer des conditions de travail décentes pour les travailleuses et travailleurs du réseau public.



Bonifier les mesures de protection et de solidarité sociale et élargir leur accessibilité :

- Garantir des conditions de vie décentes afin de permettre à tou·te·s de répondre à leurs besoins de base et de vivre dans la dignité.
- Que le gouvernement se base notamment sur les situations particulières des populations à l'intersection de plusieurs formes d'oppression et déjà marginalisées afin d'établir ces bonifications.

Effectivement, la lutte contre la pauvreté est indissociable de services publics forts et accessibles. Par exemple, rien ne servirait d'augmenter les revenus des gens si c'était pour leur imposer de nouveaux tarifs ou carrément les priver de services. Les services publics constituent un rempart contre la pauvreté et contribuent à réduire les inégalités socioéconomiques. Mais ils ont été mis à mal par des années de coupes budgétaires et le gouvernement actuel

semble vouloir y laisser une plus grande place au secteur privé.

Concrètement, cela pourrait passer par :

- Un réinvestissement massif et immédiat;
- L'inclusion des soins dentaires et de la vue parmi les soins couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ);
- La construction de 50 000 logements sociaux sur 5 ans;
- La réactivation et l'amélioration du programme AccèsLogis;
- Un meilleur financement des services de transport collectif, par un financement substantiel et récurrent, ainsi que par un meilleur accès et une meilleure desserte;
- L'achèvement du réseau des Centres de la petite enfance.

Pour se donner les moyens d'éliminer la pauvreté, le gouvernement doit viser l'amélioration continue de l'accès, sans discrimination, à des services publics universels et de qualité.

RECOMMANDATION 4

Réduire les inégalités entre les riches et les pauvres, en instaurant une fiscalité progressive qui met à contribution les ménages et les entreprises les plus riches

C'est la responsabilité du gouvernement d'assurer la redistribution de la richesse au sein de la société et de s'assurer que les plus riches paient leur juste part afin de financer, notamment, les services publics et les programmes sociaux. Le budget déposé le 21 mars dernier est un contre-exemple de ce qu'il faut faire pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. La baisse d'impôt prévue pour l'année d'imposition 2023 ne va rien apporter aux personnes les plus pauvres (0 \$), va permettre aux plus riches d'économiser jusqu'à 814 \$, tout cela en privant le gouvernement d'un total de 9,2 milliards \$ pour les cinq prochaines années.

Pour se donner les moyens d'éliminer la pauvreté, le gouvernement doit réduire les inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches.

Concrètement, cela pourrait passer par :

- L'annulation de la baisse d'impôt prévue pour 2023 et des baisses d'impôt subséquentes annoncées jusqu'en 2032 et le réinvestissement

des sommes ainsi économisées dans le filet social;

- L'ajout de 5 paliers d'imposition tel que le recommande la Coalition Main rouge et qui pourrait rapporter 2,5 milliards \$ par année.

Des solutions existent pour réduire les inégalités sociales qui s'accroissent et mieux partager la richesse, tout en renforçant de manière durable notre filet social pour permettre à nos collectivités d'être plus résilientes face aux prochaines crises, notamment climatique. Il est intolérable que le gouvernement se prive des moyens nécessaires pour réinvestir dans le bien commun. Nous appuyons la [Coalition Main rouge qui propose 20 mesures¹](#) qui permettent d'aller récupérer une partie de l'argent collectif qui nous échappe actuellement, que ce soit en modifiant certaines mesures fiscales ou en coupant certaines dépenses ciblées. Ces 20 mesures totalisent un potentiel

¹ Coalition main rouge, 10 milliards de solutions POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE NOUS AVONS LES MOYENS DE FAIRE AUTREMENT! Documents sur les solutions fiscales de la Coalition main rouge, [En ligne] Repéré à <https://www.nonaux-hausses.org/wp-content/uploads/10milliardsdesolutions2021.pdf>

d'économies ou de rentrées d'argent de plus de 14 milliards de dollars annuellement.

Voici quelques-unes de ces mesures :

- Imposer le patrimoine du 1 % les plus riches = 4 G\$
- Rétablir un système à 5 paliers d'imposition = 2,5 G\$
- Rétablir la taxe sur le capital des institutions financières = 862 M\$
- Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal = 686 M\$
- Adopter un régime entièrement public d'assurance médicaments

Le gouvernement du Québec doit faire preuve d'ambition et d'audace dans l'élaboration de son plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment en allant aux devants et en évaluant le salaire minimum au Québec pour qu'il soit suffisamment élevé et qu'il permette aux citoyen·ne·s de couvrir les besoins essentiels à leur survie. En guise d'exemple, une personne seule qui travaille à temps plein au salaire minimum (15,25 \$ l'heure au 1er mai 2023) vit dans la pauvreté. Elle gagne à peine de quoi couvrir ses besoins de base. En 2021, la

coalition Minimum 18 \$ estimait à 18 \$ le taux horaire nécessaire pour permettre aux travailleurs et travailleuses de sortir de la pauvreté. Avec ce salaire, le revenu disponible d'une personne travaillant à temps plein se serait approché de certains indicateurs pouvant représenter une sortie de la pauvreté, comme le Revenu viable ou la MFR-60. Mais cela, c'était avant la hausse fulgurante du coût de la vie qui a marqué l'année 2022 et qui se poursuit présentement, au moins en ce qui concerne le prix des aliments. Le simple fait de couvrir ses besoins de base n'équivaut pas à une sortie de la pauvreté. Effectivement, le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion a énoncé formellement la pertinence du développement d'un indicateur qui déterminerait « le niveau de revenu nécessaire au plein exercice de ses droits et à un niveau de vie suffisant aussi tôt qu'en 2009. L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) a développé un tel indicateur en 2015 : le revenu viable. À l'instar de la MPC, il calcule un panier de consommation »².

² Table nationale des corporations de développement communautaire, *Entre responsabilité et prise en charge collective : un équilibre à atteindre pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, p.9 [En ligne] repéré à <https://www.tncdc.com/publications/memoires/>.

Pour se donner les moyens d'éliminer la pauvreté, le gouvernement doit augmenter le salaire minimum afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine sorte de la pauvreté.

RECOMMANDATION 5

Agir en cohérence avec les principes de justice sociale et des droits humains dans la rédaction du projet de loi

Pour qu'advienne une société plus juste et démocratique, où les droits humains sont pleinement respectés, le prochain gouvernement doit mettre en place une série d'actions audacieuses.

Effectivement, le gouvernement se doit d'appliquer les obligations de l'État face aux droits humains dans toutes ses actions, politiques et programmes. Conséquemment, il est attendu du gouvernement que les budgets et les règles des programmes de financement aux organismes communautaires soient cohérents avec ses obligations.

Le Québec se doit de respecter ses obligations de droits humains contenues dans les chartes québécoise et canadienne, ainsi que dans la Déclaration universelle, les pactes et les conventions internationales de droits humains. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), par exemple, reconnaît notamment le droit de jouir de conditions de travail justes et favorables, le droit à la sécurité sociale, le droit à

la santé physique et mentale, le droit à l'éducation, le droit de participation à la vie culturelle, etc.

L'exercice de ces droits est au cœur des actions des organismes communautaires. Cependant, les budgets sont insuffisants pour assurer le plein respect de ces droits et les règles des programmes de financement ne sont pas toujours cohérentes avec ces obligations.

Les préjugés à l'endroit des personnes en situation de pauvreté sont nombreux et bien ancrés dans le discours ambiant. Ils provoquent honte et souffrance chez les personnes visées, divisent la société et empêchent le développement de relations sociales égalitaires et enrichissantes. En fondant lui-même des politiques sociales sur des préjugés, le gouvernement entrave les avancées en matière de lutte à la pauvreté. Et ces mêmes préjugés rendent ces politiques acceptables aux yeux de la population. La lutte à la pauvreté passe donc immanquablement par la lutte aux préjugés.

Pour se donner les moyens d'éliminer la pauvreté, le gouvernement doit mettre en place une campagne sociétale pour contrer les préjugés envers les personnes qui vivent en situation de pauvreté.

CONCLUSION

L'implication et l'intervention du gouvernement, ainsi que la prise en charge de ses responsabilités face à la lutte à la pauvreté est cruciale et même centrale. L'idée d'un Québec sans pauvreté se doit d'être un objectif qui relève des autorités publiques et non du secteur privé ou philanthropique. Tel que mentionnée par le **Front commun des personnes assistées sociales du Québec**, c'est tous les québécois·e·s qui paient « le prix de la pauvreté. Il nous faut un filet social qui n'échappe personne »¹. De plus, la pauvreté ne doit pas être perçue comme une responsabilité individuelle et personnelle. Ainsi, c'est par le biais de mesures d'aide publiques individuelles et collectives concrètes que le gouvernement du Québec peut assurer de sortir réellement sa population de la pauvreté.

La pandémie a démontré l'importance de la lutte à la pauvreté en amont, afin d'assurer la résilience des communautés en temps de crise. Plusieurs espèrent que la mise en place rapide de la PCU aura démontré la faisabilité et l'importance des politiques de lutte la pauvreté réclamées depuis très longtemps par le mouvement de l'ACA, telles que la bonification des prestations sociales (en particulier l'aide sociale) et l'augmentation du salaire minimum, qui ne permettent pas actuellement aux personnes de dépasser le seuil de pauvreté.²

Enfin, le mouvement de l'action communautaire autonome reste vigilant parce qu'il sait qu'il ne suffit pas de déposer des mémoires pour obtenir des gains et des avancées structurantes. Encore faut-il que le contenu de nos mémoires soit pris en compte dans les mesures qui seront élaborées par le gouvernement. Après plus de 10 ans à le réclamer et après la pression des années d'austérité sur les organismes communautaires, les attentes sont grandes.

1 Front commun des personnes assistées sociale du Québec, Déclaration [En ligne] repéré à <http://fcpasq.qc.ca/declaration/>

2 L'Observatoire de l'action communautaire, Cahier de l'Observatoire, Novembre 2021 [En ligne] repéré à https://observatoireaca.org/wp-content/uploads/2021/11/Cahiers-Populations-P3_OB_ACA_VF.pdf

RÉFÉRENCES

Coalition main rouge, [10 milliards de solutions POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE NOUS AVONS LES MOYENS DE FAIRE AUTREMENT! Documents sur les solutions fiscales de la Coalition main rouge, automne 2021](#)

Collectif pour un Québec sans pauvreté, [Une question de droit ! Examen critique de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale à l'occasion de son 20e anniversaire, 31 mai 2023](#)

Engagez-vous pour le communautaire, [Engagez-vous pour le filet social : Cahier d'élection 2022, juin 2022](#)

Front commun des personnes assistées sociales, [Déclaration, site internet](#)

L'Observatoire de l'ACA par et pour l'action communautaire autonome, [COVID-19 IMPACTS SUR LES POPULATIONS DU POINT DE VUE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES – PARTIE 3 Aggravation de la précarité économique, novembre 2021](#)

Réseau québécois de l'action communautaire autonome, [L'action communautaire autonome : vers une reconnaissance à la hauteur de nos besoins. Mémoire prébudgétaire 2023-2024, février 2023](#)

Réseau québécois de l'action communautaire autonome, [Mémoire pour un futur plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, décembre 2019](#)

Table nationale des corporations de développement communautaire, [Entre responsabilité et prise en charge collective : un équilibre à atteindre pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 3 mai 2023](#)



— RÉSEAU QUÉBÉCOIS
DE L'ACTION
COMMUNAUTAIRE
AUTONOME

La Maison Parent-Roback
469, rue Jean-Talon Ouest, bureau 103
Montréal (Québec) H3N 1R4
Tél. : (514) 845-6386

www.rq-aca.org
info@rq-aca.org

www.facebook.com/rqaca